

Zeitschrift: Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique
Herausgeber: Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique
Band: 26 (2014)
Heft: 101

Artikel: "Les scientifiques ignorent encore leurs intérêts"
Autor: Hafner, Urs / Dommann, Monika
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-556178>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



«Les scientifiques ignorent encore leurs intérêts»



La génération Internet fait pression sur le droit d'auteur, et en science, l'«open access» a le vent en poupe. Mais le livre reste un média essentiel pour les sciences historiques, affirme Monika Dommann, historienne. *Propos recueillis par Urs Hafner*

Monika Dommann, vous avez écrit un ouvrage imposant sur l'histoire du «copyright». En détenez-vous les droits?

Non. Au bout de dix ans de travail intensif, je les ai cédés à une maison d'édition publique. En contrepartie, je n'ai pas eu besoin d'avancer de fonds pour les frais de publication, le texte a été relu par un éditeur, la couverture a été réalisée par des graphistes, et le département marketing gère le volet promotionnel. Seule, je n'aurais jamais pu réaliser tout cela. Je saurai dans quelques années si c'était la bonne décision, lorsque la révolution numérique aura poursuivi sa marche.

Dans le monde de la science, tout le monde parle d'«open access». Argument avancé: les travaux financés par les pouvoirs publics devraient être en libre accès. Pourquoi n'avez-vous pas mis votre ouvrage au format PDF sur le net?

C'est vrai, j'aurais pu le faire. Mais j'ai trop peu confiance dans le web et ses algorithmes pour lui confier ce texte. J'ignore dans quels canaux il aurait fini par aboutir, voire par être avalé. Dans ce cas, mon intérêt diffère de celui du public. Mais qu'est-ce «l'intérêt public»? Est-ce un habitant d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique latine que j'exclus? Ou vous? Je l'ignore. Tout comme «l'auteur», «l'intérêt public» est une fiction que l'on brandit depuis le XVIII^e siècle pour justifier tout et n'importe quoi.

Le droit d'auteur assure à l'artiste ou à l'écrivain la propriété de son œuvre. Il protège la propriété intellectuelle. Qu'est-ce que la «propriété intellectuelle» en fait?

Le droit d'auteur moderne a été élaboré à la fin du XVIII^e siècle pour protéger les «biens immatériels», produits par les intellectuels. L'objectif était de permettre à ces derniers de contrôler la reproduction et la circulation de leurs œuvres, mais aussi de se défendre au cas où l'usage qui en était fait était contraire à leurs intentions. Derrière le droit d'auteur, on trouve cette représentation du début des Temps modernes selon laquelle tout travail mérite salaire, et la protection de la propriété du produit artistico-intellectuel d'un auteur contribue au progrès de la société. Si ce produit n'était pas protégé, dit le concept utilitariste, investir du temps et de l'argent dans un projet à l'issue incertaine n'en vaudrait pas la peine.

Le droit d'auteur est donc un instrument qui s'est développé à partir de la nouvelle société bourgeoise capitaliste de l'époque?

Oui, c'est un instrument libéral censé permettre aux travailleurs intellectuels et aux créateurs, notamment aux écrivains, d'exister dans la société bourgeoise, grâce au revenu de leur travail. Le droit d'auteur ne se fonde pas sur la tradition ou l'héritage, il signale l'avènement de quelque chose de nouveau et d'utile, produit par un individu. En ce sens, il tranche avec les sociétés traditionnelles ou corporatives, considérées comme retardées au XIX^e siècle.

Quelle est la tradition socialiste par rapport au droit d'auteur?

La confrontation entre socialisme et capitalisme ne fonctionne pas ici. Proudhon, socialiste de la première heure, refusait toute forme de propriété. Mais au XX^e siècle, les Etats socialistes, comme l'Union soviétique ou la RDA, ont ratifié les conventions internationales sur le droit d'auteur. Les Etats-Unis sont un pays capitaliste, très attaché à la propriété intellectuelle. Cependant, jusqu'au début du XX^e siècle, le copyright ne valait là-bas que pour les produits éditoriaux américains. Cela permettait à leurs maisons d'édition de réimprimer librement tout ce qui venait d'Europe, continent où les Etats-Unis étaient d'ailleurs considérés comme des pirates arriérés.

«L'intérêt public est, comme l'auteur, une fiction brandie depuis le XVIII^e siècle pour justifier tout et n'importe quoi.»

La génération Internet fait pression sur le droit d'auteur. Le Parti Pirate estime que films, textes et images devraient être disponibles gratuitement sur Internet. Est-ce qu'ils ont raison?

Selon le droit en vigueur, ils ont tort, bien entendu. Le droit est cependant aussi un domaine qui fait l'objet de controverses. Le droit d'auteur n'y échappe pas, même si les disputes se sont pendant longtemps uniquement déroulées dans des cercles restreints, où ses experts - représentants des intérêts des auteurs, maisons d'édition, industrie et institutions médiatiques - se querellaient sur des questions de tantièmes et d'aménagement du droit. Les Pirates sont les premiers à avoir porté au niveau politique, et donc public, le débat sur le droit d'auteur et la protection des données. C'est un mouvement social, comme celui des femmes ou le mouvement écologique.

De quels intérêts les Pirates sont-ils les représentants?

Des intérêts des consommateurs des technologies de l'information et de l'industrie électronique du divertissement. Les Pirates refusent la criminalisation du consommateur qui se procure un film sur le net. Ils représentent une morale consumériste, pratiquée depuis les années 1960 en vertu du slogan «It's illegal, but is it immoral?» Ils disparaîtront dès que les partis traditionnels s'approprieront cette thématique.

Vous dites que les discussions actuelles sur le droit d'auteur ne sont pas nouvelles. Quand s'est-il retrouvé pour la première fois sous le feu de la critique?



«Comme on imprime moins de livres, les maisons d'édition sont condamnées à s'adapter au net, si elles veulent survivre.»

Dans le monde scientifique des années 1930, aux Etats-Unis. Avec la percée du microfilm et du procédé de reprographie Photostat, certains scientifiques ont remarqué que plus leurs livres et leurs essais étaient copiés et distribués, plus ils en profitaient. Ils étaient davantage cités, et leur renommée s'amplifiait. Ils saluaient donc l'avènement du nouveau média. Les bibliothèques, de leur côté, avaient un intérêt à transférer les revues sur microfilm, et à utiliser ce dernier comme média de diffusion. Cela leur revenait moins cher que d'acheter les ouvrages. Les maisons d'édition et les auteurs ont alors lancé une campagne contre la photocopie, et traîné les bibliothèques devant les tribunaux. Les deux groupes poursuivaient des objectifs différents. Les scientifiques, en revanche, se sont à peine manifestés.

Pourquoi?

C'est toute la question: pourquoi tel groupe s'organise-t-il à tel moment pour porter ses intérêts, et - ce qui arrive beaucoup plus souvent - pourquoi tel autre ne le fait pas? Les scientifiques ignorent encore leurs intérêts dans la question du droit d'auteur. Surtout dans une période de transformation comme celle que nous vivons aujourd'hui, où l'on expérimente une nouvelle utilisation des médias et où les liens juridiques sont renégociés.

Quelle a été l'issue du conflit entre éditeurs et bibliothèques?

Il s'est enlisé lorsque la Deuxième Guerre mondiale a éclaté. Pour ressurgir dans les

années 1960 avec la propagation des copieurs Xerox. Cette époque a constitué un moment de bascule dans l'histoire du copyright. Les représentants du droit d'auteur ont réussi à imposer que toute utilisation de médias soit liée à un paiement. Autrement dit, chaque institution qui louait un photocopieur devait leur reverser une taxe fixe. Dès ce moment-là, il n'a plus été possible de contrôler les reproductions et donc le nombre d'utilisations des œuvres. C'est encore le cas aujourd'hui. Avec une clé USB, vous pouvez faire une copie, cent copies ou aucune. Ou encore tout effacer à la fin.

Le droit d'auteur s'en trouve-t-il affaibli?

Les conflits s'enveniment. En termes de consommation de médias, nous sommes appelés à clarifier nos possibilités et nos objectifs, savoir si cette consommation doit impérativement être liée à un versement d'argent ou s'il doit y avoir des modes de consommation alternatifs. Le secteur de la musique pop a déjà réagi à la disparition des CD: les concerts ont repris de l'importance, et le financement participatif (crowdfunding) remplace les recettes issues de la vente de supports audio. Dans le domaine scientifique, les éditeurs de livres restent nécessaires, comme filtre et comme aide d'orientation. Les sciences humaines, notamment les sciences narratives historiques, continueront d'avoir besoin d'écrire des livres, en raison de l'interdépendance et de l'influence réciproque de la forme et du contenu. L'analyse des révolutions, des évolutions et des continuités a besoin de la forme épique.

Faut-il vraiment imprimer les actes de colloques?

Les textes courts, les «papers», sont bien servis avec le format PDF. Ils peuvent être facilement associés à des banques de données et doivent être lisibles sur un iPad. Comme on imprime moins de livres, les maisons d'édition sont condamnées à s'adapter au net, si elles veulent survivre. Nombre d'entre elles disparaîtront. Dans la variante optimiste, consommateurs et producteurs feront un pas l'un vers l'autre, et couperont l'herbe sous le pied des grandes maisons d'édition qui profitent excessivement de revues scientifiques onéreuses.

Et dans la variante pessimiste?

Il se pourrait que l'on empêche la copie de matériel non protégé et ainsi l'accès aux données de recherche, pour les sources audiovisuelles par exemple. Ou que des chercheurs, qui ne connaissent rien aux médias, prennent trop peu au sérieux la question du choix du bon canal de distribution pour leur travail. Pour constater ensuite avec effroi qu'ils n'ont plus le choix, parce que produire des livres est devenu trop cher pour eux.

Urs Hafner est rédacteur scientifique du FNS.

Monika Dommann

Monika Dommann est, depuis 2013, professeure d'histoire moderne au séminaire d'histoire de l'Université de Zurich. Elle était auparavant titulaire d'une chaire de professeur boursier du FNS à l'Université de Bâle. Sa thèse d'habilitation, «Autoren und Apparate. Die Geschichte des Copyrights im Medienwandel» [Auteurs et appareils. L'histoire du copyright dans la transformation des médias], vient de paraître aux Editions S. Fischer.